

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-BOIS

Convocation envoyée le : 31 août 2026

Séance du 7 septembre 2026 sous la présidence de **Alain MEYER**

Secrétaire de séance : Nadia GEISLER

- Nombre de membres du conseil municipal : 15
- Conseillers municipaux en fonction : 15
- Conseillers municipaux présents : 13

Délibération transmise au contrôle de légalité le : 09/09/2026

Délibération affichée le : 10/09/2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur DONTENVILLE Yves, Monsieur ERNST Cédric, Madame GEISLER Nadia, Monsieur HERBST Laurent, Madame KANDEL Stéphanie, Monsieur KOENIG Bertrand, Madame REIBEL Emilie, Madame RESCH Valérie, Monsieur SEINCE Christophe, Monsieur SENENTZ Hubert, Monsieur STOCKER Frédéric, Madame WACH Marie-Thérèse

ETAIENT ABSENTS :

SCHWAB Virginie donne procuration à HERBST Laurent

TESTA Céline donne procuration à WACH Marie-Thérèse

DÉLIBÉRATION N°2026 / CM6 / N°3 TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux de rénovation de l'éclairage public situés 39 rue Principale vers accès Rue des Primevères établi sur la base des devis présentés par les entreprises AETP et Citeos, est le suivant :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
AETP	24 936,00 €	29 923,20 €
Citeos	27 340,00 €	32 808,00 €

Deux devis sont ainsi présentés au Conseil municipal.

Monsieur Laurent HERBST regrette que les documents relatifs aux devis n'aient pas été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.

Monsieur le Maire indique qu'au moment de l'envoi de la convocation, les devis étaient encore en cours d'élaboration. En raison de l'absence de la secrétaire le lundi 31 août 2026, les documents n'ont pas pu être communiqués en amont. Il s'engage à veiller à ce que les documents nécessaires soient transmis préalablement aux prochains conseils municipaux.

Il est rappelé qu'aucun marché public n'est nécessaire lorsqu'il s'agit d'une tranche de travaux ne dépassant pas les 100 000 € HT.

REMARQUES

- Monsieur Laurent HERBST signale qu'à la suite du remplacement des candélabres, l'éclairage semble insuffisant au niveau du giratoire de Hohwarth. Monsieur le Maire prend note de cette remarque et indique qu'une vérification sera effectuée.

- Concernant le dysfonctionnement d'un lampadaire dans la rue St-Gilles qui n'a pas encore été réparé, Monsieur le Maire précise que le problème est connu et que la réparation est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public rue Principale ;
- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise AETP pour un montant de 24 936,00 € HT, soit 29 923,20 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance
Mme Nadia GEISSLER



Certifié conforme au registre
SAINT-PIERRE-BOIS, le 7 septembre 2026
Le Maire, Alain MEYER

